



LE P'TIT CAVINIEN

Le P'tit Cavinien N° 24 Juin 2011

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La municipalité organise, comme à l'accoutumée, le concours des maisons fleuries. Ce concours concerne toutes les habitations puisqu'il n'y a pas d'inscription. Le jury sillonnera les rues de notre village au début du mois de juillet afin d'établir le classement.

Nous comptons sur vous pour l'embellissement de notre village.

La remise des prix de ce concours aura lieu au mois d'Octobre 2011.

Bonne chance à tous.

GENDARMERIE NATIONALE

La Brigade de St Simon vous communique les nouveaux horaires pour l'Accueil du Public :

MARDI et JEUDI de 8h à 12h

MERCREDI et SAMEDI de 14h à 19h

En dehors de ces horaires, ou en cas d'urgence, 24h sur 24 et 7j sur 7, sonnez et utilisez l'interphone, situé à l'entrée de la brigade, pour être mis en relation avec un opérateur.



LE MOT DU MAIRE

Notre Mandat Municipal 2008-2014 arrive aujourd'hui à mi-parcours. Depuis Mars 2008, l'équipe municipale se consacre à la mise en œuvre du programme proposé aux Caviniens: le rayonnement du village et l'amélioration de la vie quotidienne. Trois années déjà se sont écoulées que nous n'avons pas vu passer, avec l'impression de n'avoir pas fait grand-chose. Et pourtant les résultats sont là, il n'est qu'à observer notre environnement et les changements radicaux qui ont été opérés. Projets largement concrétisés déjà et aussi bien significatifs que révélateurs de notre profonde volonté d'opérer un réel changement en vue de l'amélioration de la qualité de vie de chacun d'entre vous, d'entre nous. Les travaux d'assainissement sont en cours et ce malgré toutes les entraves et contrariétés que nous avons eues à gérer au quotidien. L'accueil périscolaire et la restauration scolaire ont vu le jour, la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune est terminée, les aménagements pour la sécurité routière sont en cours, agencement du secrétariat de la Mairie effectué, réalisation d'une nouvelle cuisine de la salle des fêtes plus fonctionnelle, projet de voirie Rue du Tour de Ville en cours pour une réalisation en 2012, etc Tout ceci sans aucune augmentation des taxes locales depuis 2001.

Notre Village se doit d'apporter tant à ses habitants qu'aux gens de passage le reflet d'une cité moderne, prospère et accueillante, qui rayonne par son dynamisme. Sachez que mon équipe et moi-même sommes toujours au plus près de vous, pour votre satisfaction et votre bien-être. Nous y travaillons sans relâche, dans un esprit de réelle concordance vis à vis de vos attentes. Tout n'est pas encore parfait, nous avons su toutefois respecter et gérer jusqu'à présent vos attentes et notre programme, dans la plus parfaite transparence. Et ce, dans le souci d'une maîtrise de la gestion communale que j'estime exemplaire quand j'observe mon équipe œuvrer sans relâche à votre service, et le respect garant des engagements que nous avons contractés à votre égard. Vos témoignages de confiance et de solidarité dont vous nous faites part régulièrement en sont la preuve formelle.

RANDO DU MUGUET 2011

Après avoir, en 2010, fêté ses 10 ans, l'association « Randonnées en Pays de Beine » de Cugny a organisé le 1^{er} mai 2011, sa « 3^{ème} Rando du Muguet ».

Grande satisfaction. En 2009, nous étions 50, en 2010, 55 et en 2011, 80, et toujours avec le soleil.

Malgré cette année l'arrivée précoce du muguet, de nombreux participants sont revenus avec un ou plusieurs brins.

Autre satisfaction, les Caviens ont répondu beaucoup plus nombreux que les autres années. Rappelons que cette sortie est avant tout destinée aux habitants de Cugny.

Cette ballade a été accueillie par le pot de l'amitié, puis, pour 52 d'entre nous, suivie d'un repas simple, mais très convivial.

Nous en profitons pour remercier les participants ainsi que la Commune pour son aide.

Forts de ce succès, nous repartirons pour la 4^{ème} Rando du Muguet en 2012.

Rappel : « Randonnées en Pays de Beine » organise chaque 1^{er} dimanche du mois une sortie autour de Cugny. Nous serons heureux de vous recevoir.

Contact : Michel Monpays 03 23 52 58 79

michel.monpays@wanadoo.fr

Anne Haution 03 23 52 50 81

anne.haution-blot@wanadoo.fr



Les participants, avant le départ, de la rando du muguet 2011

8 MAI 2011

Les Anciens Combattants (UNC) tiennent à remercier les Caviens pour leur générosité lors de la vente des Bleuets de France à la cérémonie du 8 Mai. La somme collectée s'élève à 99€85 pour 39bleuets vendus.

NOS JOIES—NOS PEINES

NAISSANCES :

Lucas DESSAINT le 26 Novembre 2010

Victor MARMUSE le 24 Avril 2011

Maude MAYAYO Y PALACIOS le 7 Mai 2011

Baptiste CATEL le 5 Juin 2011

MARIAGES :

le 15 Janvier 2011

Patrick FUMERY et Anne-Marie SURMAIRE



DECES:

Pauline BRUNET

le 25 Mars 2011

Centre Social de HAM

A 10 minutes de chez vous, le Centre Social de HAM, qui vient de fêter ses 40 ans, propose de nombreux services et activités pour adultes : tapisserie d'ameublement, poterie, dessin, art et technique de l'encadrement, broderie, patchwork, yoga, scrabble, tarot ...

N'hésitez pas à découvrir ces activités, il vous est proposé 2 séances ... et adopter!

Renseignements au secrétariat, 12 Rue Louis Braille à Ham ou au 03.23.81.45.70 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 14h à 17h.

CHALLENGE INTER COMMUNAL DE BOULES

le Challenge Inter Communal de Boules aura lieu dans notre commune le samedi 25 Juin 2011 à partir de 13h00.

Venez nombreux défendre haut et fort les couleurs de notre commune afin de garder le trophée gagné l'an dernier.

Inscription de 3€ par équipe avec une boisson offerte.

CONCOURS DES DECORATIONS DE NOEL 2010

En janvier dernier, dans la salle de réunion, s'est déroulée une manifestation afin de récompenser les Caviens qui ont décoré leurs maisons à l'occasion des fêtes de fin d'année. Félicitations aux Caviens qui ont mis en lumière leur demeure, puisqu'il y avait 32 maisons illuminées qui ont participé à ce concours. Le jury a sillonné les rues de notre commune avant les fêtes de Noël et a établi le classement suivant :

- | | |
|--|---|
| 1 ^{er} Mr et Mme Lambert Michel | 2 ^{ème} Mr et Mme Renaux Didier |
| 2 ^{ème} ex-aequo Mr et Mme Berche Patrick | 4 ^{ème} Mr et Mme Josse-Goujon J |
| 5 ^{ème} Mr Bayard A et Mme Gobeaux G | 6 ^{ème} Mr et Mme Vaudevire Jean-Louis |
| 7 ^{ème} Mr et Mme Poidevin Jean-Michel | 8 ^{ème} Mr et Mme Dessaint Ludovic |
| 9 ^{ème} Mr et Mme Laurent René | 10 ^{ème} Mr et Mme Sarrazin Daniel |

Chaque lauréat s'est vu remettre, offert par la municipalité, une composition florale et un bon d'achat.



NOTRE MAIRIE

Heures d'ouvertures :

Mardi de 10h00 à 12h00

Jeudi de 17h30 à 19h00

Le premier Samedi du mois de 8h00 à 10h00

Permanence :

Le Maire : le jeudi de 18h00 à 19h00 sur rendez-vous

Les Adjointes sont également à votre disposition et reçoivent sur rendez-vous à votre convenance.

NUMEROS UTILES

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

Mairie de Cugny : 03.23.52.50.28

Gendarmerie de St Simon : 03.23.64.59.17

Centre Anti-Poison : 08.25.81.28.22

Drogues Infos : 08.00.23.13.13

Allo Enfance Maltraitée : 08.00.05.41.41

EDF (dépannage) : 08.10.33.32.02

France Télécom : Agence 10.14

SAV 10.13

Médecins de Flavy le Martel

Dct Gillot : 03.23.52.51.01

Dct Labeau : 03.23.52.50.51

Dct Magaud : 03.23.52.93.51

Infirmières

Mme Vaudoyer : 03.23.52.57.57

Mme Craindart : 03.23.52.94.52

Pharmacie de Flavy : 03.23.52.50.44

Ambulances La Féroise : 03.23.52.92.02

VITESSES EXCESSIVES

Nous constatons très souvent des vitesses excessives et des imprudences, dans les rues de notre commune, qui pourraient avoir de graves conséquences

Il est demandé à ces quelques conducteurs d'être vigilants et respectueux des autres.

La municipalité, en collaboration avec le Conseil Général de l'Aisne et l'USEDA, travaille sur la sécurité des axes principaux de Cugny.

3 Radars pédagogiques vont être mis en place à différents endroits de la commune.

Les services de la Gendarmerie sont avertis de ces excès et vont mettre en place des contrôles sur notre territoire.

La Fête des Voisins bat son plein Rue de la Haut

Pour la première année, les habitants de la rue de la Haut ont décidé de célébrer la Fête des Voisins.

Cet événement fut largement suivi par les habitants qui se sont réunis dans un climat de grande convivialité autour d'un repas préparé par chacune des familles. Cette réunion des voisins a remporté un vif succès auprès des habitants de la rue, qui pensent déjà à réitérer cette expérience l'année prochaine. Ce fut l'occasion de se connaître pour certains d'entre nous, de rompre avec l'anonymat et de partager un bon moment tous ensemble.

Une idée toute simple cette fête des voisins: il suffit juste de personnes à l'initiative de ce rendez-vous! (merci notamment à Corinne Marciniak et Nathalie Lauwerier).



PROTEGEZ-VOUS CONTRE LE CAMBRIOLAGE

Notre Commune étant de plus en plus la cible des cambrioleurs (4 cambriolages depuis le début de l'année), il nous a semblé utile de faire un petit rappel sur la façon de se protéger face à ces individus sans scrupules.

La grande majorité des cambriolages ont lieu durant la journée :

Vous êtes à votre domicile : Fermez votre porte à clé, vos fenêtres (si vous ne pouvez pas les surveiller ou si elles sont facilement accessibles).

En cas d'absence prolongée : Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de St Simon (tél 03 23 64 59 17). Des patrouilles de surveillance seront effectuées.

Faites suivre votre courrier ou demandez à un voisin de le relever. Le courrier qui s'accumule dans votre boîte aux lettres signale votre absence.

Demandez à quelqu'un d'ouvrir régulièrement les volets. Votre domicile doit paraître habité.

Ayez si possible recours à un système d'alarme. C'est un moyen efficace pour éloigner les voleurs.

Ne laissez pas d'objets à l'extérieur de votre domicile qui permettraient aux malfaiteurs d'accéder à une fenêtre.

Protégez vos biens : Dissimulez autant que possible vos objets attrayants et facilement transportable.

Placez vos objets de valeurs (argent, bijoux, ...) dans un coffre ou à la banque.

Enregistrez les numéros de série et les caractéristiques particulières de vos objets de valeurs et/ou prenez une photo s'il s'agit de bijoux ou d'objet d'art (ces informations pourraient être utiles à l'enquête le cas échéant).

Protégez votre véhicule : Si possible, mettez votre véhicule dans un garage ou stationnez le dans un endroit bien éclairé et non isolé.

Fermez systématiquement votre véhicule à clé. Même pour une courte absence arrêtez le moteur, enlevez votre clé de contact et remontez les vitres des portières.

Comment réagir si vous avez été victime : Ne touchez à rien. Appelez la Gendarmerie en composant le 17 ou le 03.23.64.59.17 afin que des constatations et relevés d'empreintes soient effectués. Déposez plaintes, donnez la liste descriptive des objets volés, munissez vous des factures d'achats et des photos des objets de valeur. Déclarez le vol à votre assureur dans les deux jours.

Quelques Numéros utiles :

Chèque volé : 08 92 68 32 08

Carte Bancaire dérobée : 08 92 70 57 05

Numéro d'Urgence : 17

Gendarmerie de St Simon : 03 23 64 59 17

Afin d'optimiser les chances de retrouver les malfaiteurs et d'améliorer la réactivité des services de gendarmerie, voici les informations à relever en cas de flagrant délit :

- **Observer l'agresseur pour en donner un signalement très précis (signes distinctifs)**
- **Noter le moyen de locomotion utilisé. Mémoriser le type, plaque d'immatriculation ainsi que la couleur du véhicule utilisé.**

CALENDRIER DES FETES 2011

LES DATES A RETENIR

JUILLET 2011

- 3 Juillet Rando pédestre Ass. Randonnée en Pays de Beine (RdV à 8h45 sur la Grand'Place)
13-14 Juillet Fête Nationale

AOUT 2011

- 7 Aout Rando pédestre Ass. Randonnée en Pays de Beine (RdV à 8h45 sur la Grand'Place)

SEPTEMBRE 2011

- 4 Septembre Randonnée Ass. Randonnée en Pays de Beine au Forum Sportif à Clastres
10-11 Septembre Fête Communale

OCTOBRE 2011

- 2 Octobre Rando pédestre Ass. Randonnée en Pays de Beine (RdV à 8h45 sur la Grand'Place)
28 Octobre Remise des Prix du Concours des Maisons Fleuries

NOVEMBRE 2011

- 6 Novembre Rando pédestre Ass. Randonnée en Pays de Beine (RdV à 8h45 sur la Grand'Place)
11 Novembre Armistice 1918

DECEMBRE 2011

- 4 Décembre Rando pédestre Ass. Randonnée en Pays de Beine (RdV à 8h45 sur la Grand'Place)
16 Décembre Noël des Employés Communaux
17 Décembre Fête de Noël des Enfants de la Commune

JANVIER 2012

- 8 Janvier Vœux de la Municipalité
13 Janvier Remise des Prix du Concours des Décorations de Noël

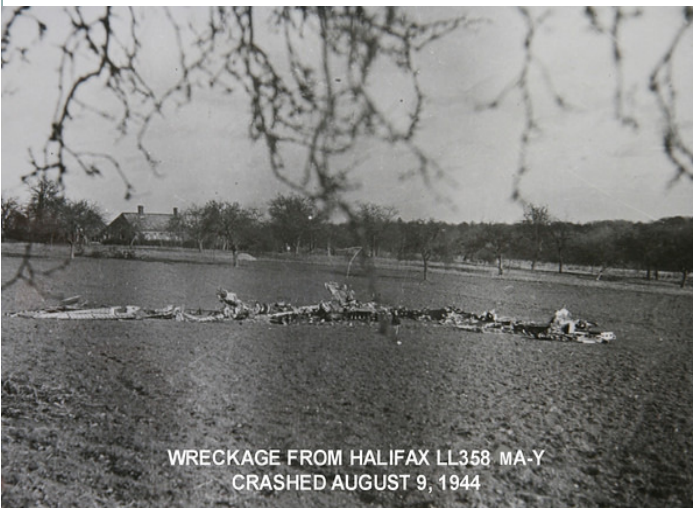
VENU DE NOUVELLE-ZELANDE SE RECUEILLIR

Dennis Markson est venu fleurir pour la première fois la tombe de son oncle, dont l'avion a été abattu en Août 1944 au-dessus de notre commune.

Il est très ému. Arborant fièrement les médailles de son oncle, Ellis, il fixe ce monument dressé ici à Cugny il y a près de trente ans, à l'endroit où l'Halifax s'est écrasé durant la nuit du 8 au 9 août 1944. Il se remémore les réunions de famille où l'on évoqué ce héros, mort durant la guerre, mais sans jamais connaître les circonstances. En effet, il n'y a que cinq ans que la Reine Elizabeth a levé le secret défense sur cette terrible page d'histoire de l'Angleterre. Cinq ans seulement que Dennis a enfin découvert la vérité sur la mort de son oncle. Abattu au-dessus de Cugny en effectuant des parachutages de matériel pour la résistance locale. Un comble pour Dennis, qui est venu plusieurs fois à Paris dans les années quatre-vingt, car la sœur de son épouse et son mari, y ont vécu pendant sept ans. Son oncle était là, enterré à moins de deux heures de route.

La municipalité avait mis, pour ce 8 mai, les petits plats dans les grands pour accueillir le neveu de l'un des héros de la commune. Arrivé samedi 7 mai, après vingt-cinq heures d'avion, ils ont été logés chez l'habitant et ont passé la soirée à la salle des fêtes où chacun a pu exposer ses connaissances sur l'histoire de cet avion. C'est ainsi que Joël Preud'homme et Josée Brunel ont découvert que Owf Todt de l'escadron de chasse 301, pilotant un Messerschmitt, ne serait peut-être pas celui qui aurait descendu l'appareil, contrairement aux nombreux recoupements effectués pendant des années sur les plans de vol de l'époque. Dennis Markson, dont la famille ne s'est installée en Nouvelle-Zélande qu'après la guerre, a aussi évoqué la vie de son oncle, un fermier anglais de confession juive qui s'est engagé dans la guerre pour lutter contre le nazisme. A trente-huit ans, il était le plus âgé de l'appareil. Mitrailleur arrière, il était surtout un excellent mécanicien.

Dimanche 8 mai, après les cérémonies à la stèle et au monument aux morts, Dennis et sa famille ont visité le Musée de la Résistance de Fargniers où un morceau de l'avion est exposé. Ils ont aussi rencontré Fernand Leblanc et Roger Charbonnier, les premiers résistants arrivés sur les lieux cette nuit là, qui n'ont rien pu faire devant la carcasse de l'appareil en flamme. Dennis est ensuite parti en Angleterre voir sa famille, et sûrement leur raconter l'émotion intense de ce week-end et combien l'accueil que notre commune leur a réservé était chaleureux.



ASSAINISSEMENT

Beaucoup de rues de Cugny sont désormais raccordables au réseau d'assainissement. Vous pouvez d'ores et déjà entreprendre les travaux afin de vous raccorder.

Ces travaux peuvent être faits par vous-même ou par une entreprise de votre choix. N'hésitez pas à faire plusieurs devis.

Vous avez droits à plusieurs subventions :

- **Agence de l'Eau** : 1000€ maximum sans justification de ressource, à avoir après travaux terminés et ancienne fosse septique vider. Contact auprès de Mme Carpentier au 03.23.63.82.54 (le matin)

- **Aisne Habitat** : Les justifications de ressources sont prises en compte. Ne pas commencer les travaux avant d'avoir contacté Aisne Habitat au 03.23.26.73.50

- **Caisse de Retraite** : Certaines caisses de retraite subventionnent l'amélioration à l'habitat. N'hésitez pas à les contacter.

Le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise se tient à votre disposition, le matin, pour tous renseignements complémentaires au 03.23.63.82.54



HAIES EN BORDURE DU DOMAINE PUBLIC

Les haies vives, les arbres, les arbustes, les lierres ou toute autre végétation planté en bordure des voies publiques ou privées peuvent être source de danger. Ils peuvent masquer la visibilité pour les automobilistes, cacher des panneaux de signalisation routière et surtout gêner la libre circulation des piétons.

Aussi, dans l'esprit de la réglementation du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Voirie nous vous demandons de veiller à la taille ou à l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route ou trottoir afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite de domaine public et qu'elle ne touche pas de fils conducteurs aériens (EDF, Télécom, éclairage public).

L'article 671 du Code Civil stipule « les arbres, arbrisseaux et arbustes ne pourront dépasser la crête d'un mur ».

CHEMIN COMMUNAUX

Alors que la Municipalité met tout en œuvre pour entretenir les chemins, certains habitants de la commune ne trouvent pas mieux que d'y épandre leurs débris de tonte de gazons ou autres.

Il est bon de rappeler que cette pratique est interdite et irresponsable, cela provoquant non seulement des odeurs nauséabondes mais également des écoulements.

Ces débris peuvent être apportés à la déchetterie de Clastres où mis dans des composteurs qui sont en vente à la Communauté de Communes pour une somme modique. Le Compost pourra être utilisé pour les fleurs, le jardin, ...

Respectons et faites respecter la nature et son environnement. Pensons à l'avenir de nos enfants.

L'ERRANCE NOCTURNE JUVENILE

Depuis plusieurs années en période estivale, après que les écoles aient fermé leurs portes, de nombreux jeunes mineurs se retrouvent, jusque très tard le soir, en posant de réels problèmes de tranquillité publique, notamment quand les périodes de chaleur atmosphérique arrivent sur les villages. Cette situation se renouvelle malheureusement chaque année et suscite l'irritation, voire la colère du voisinage.

« L'errance nocturne juvénile » pose néanmoins un réel problème de sécurité durant cette période estivale.

Les dispositions des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au maire de mettre un terme à la divagation ou aux attroupements nocturnes de jeunes mineurs. Le maire détient, sous le contrôle administratif du préfet et des juridictions administratives, le pouvoir de réglementer la circulation nocturne des mineurs dans certains secteurs à risques du territoire de sa commune. Il peut également interdire la circulation des mineurs en fonction des circonstances locales. Cette interdiction de circulation doit cependant être limitée à une période nocturne fixée entre 23 heures et 6 heures, être prise pour les secteurs du territoire communal où des risques de troubles à l'ordre public sont constatés à une période de l'année déterminée et dans la mesure où l'objectif poursuivi porte bien sur la protection des mineurs. La légalité de telles mesures d'interdiction est donc subordonnée à leur stricte application au contexte local. De tels arrêtés peuvent prévoir qu'en cas d'urgence, les mineurs contrevenant aux dispositions d'une mesure d'interdiction de circulation sans l'accompagnement d'un majeur, pourront être reconduits à leur domicile par les agents de la Gendarmerie.

Il est demandé aux parents de prendre leur responsabilité envers leurs enfants afin d'éviter d'arriver à des situations extrêmes.

QUELQUES PHOTOS



Noël 2010 des employés communaux



Assemblée Générale 2011 Ass. Lire à Cugny



Distribution de Roses aux Dames de la commune



Cérémonie des vœux 2011

FEUX DE JARDIN

Arrivant en période estivale, il est bon de faire un petit rappel sur l'arrêté municipal du 16 février 2004 concernant la réglementation des feux de jardin.

Ceux-ci peuvent être effectués du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 18h00. Ils sont interdits les samedis, les dimanches et les jours fériés.

Le brûlage de toute matière non végétale (exemple les plastiques) est scrupuleusement interdit.

Merci à tous de respecter ces dispositions ou de les faire respecter.

DEGRADATIONS

Nous observons de plus en plus de dégradations sur les bâtiments ou sur le mobilier de la commune.

Après les tags sur et dans les abribus (celui de Maurepas en particulier), les vitres brisées de l'église (ceux-ci vont être remplacées mais nous avons beaucoup de soucis pour trouver un vitrier), voilà que maintenant certaines personnes s'en prennent à la salle de sports.

La municipalité a, l'an dernier, fait un terrain de boules le long de cette salle pour la pratique de ce sport. Or, certains ne trouvent pas mieux que de jeter, avec violence, leurs boules contre le mur provoquant des impacts importants sur l'enduit. C'est pratiques sont inadmissibles. Si les coupables de ces actes sont trouvés ils devront répondre de leurs bêtises.

A bon entendeur.

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 18 Février 2011 à 20 H 30

Présents: Tous sauf J F Pretre (pouvoir à J.Clément), J.M.Lablanche (pouvoir à M.Bono) et L.Dournel

Secrétaire : V.Bréhant

Lecture et signatures du compte rendu

ORDRE DU JOUR

MISE EN PLACE DE CINEMOMETRES :L'USEDA a établi un devis pour la pose de 3 cinémomètres dans la commune. Le Conseil accepte le devis qui sera intégré au budget 2011. Délibération prise.

COMPETENCES C32S : Afin de préparer les dossiers PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et aménagement des espaces publics) la Communauté de Communes souhaite modifier ses statuts pour élargir ses compétences. Le Conseil accepte. Délibération prise.

PLU de SAINT SIMON: En tant que commune limitrophe, la commune doit donner son avis sur le plan local d'urbanisme de Saint Simon. Le Conseil émet un avis favorable. Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

Rideaux salle de réunion : M Le Maire présente un devis pour équiper la salle de réunion de rideaux. Le Conseil accepte. L'achat sera programmé lors du vote du budget.

Licence 4 : Le Conseil souhaite conserver la licence si l'établissement n'est pas repris. A suivre

Stationnement sur les trottoirs : Certains automobilistes ont la mauvaise habitude de se garer sur les trottoirs; ce qui gêne le passage des piétons et déforme les trottoirs herbeux. Merci à tous d'y faire attention !

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 8 Avril 2011 à 20 H 30

Présents: Tous sauf J.M.Lablanche (pouvoir à M.Bono)

Secrétaire : R.Cavalet

Lecture et signatures du compte rendu

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Investissement : Dépenses : 33443,04 €

Recettes : 67039,15 €

Soit un excédent 2010 de 33596,11 €

Fonctionnement : Dépenses : 212586,16 €

Recettes : 243500,38 €

Soit un excédent 2010 de 30914,22 €

Excédent de clôture 2010 : 34551.93€

Le Compte Administratif est voté par douze voix pour.

COMPTE DE GESTION 2010 : Le compte de gestion du Trésorier est approuvé et voté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS : Le solde 2010 est affecté au compte 001 pour 3637,71 € et au compte 002 pour 30914,22 €. Délibération prise.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES : Afin de préparer le budget, le Conseil vote les différentes subventions allouées aux associations et au CCAS. Délibérations prises.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : Pour préparer le budget, le Conseil décide de demander des subventions pour les travaux d'espace cinéraire, au Conseil Général dans le cadre du CDDL et à l'Etat dans le cadre de la DETR (anciennement DGE). Délibérations prises

EMBAUCHE DE PERSONNEL OCCASIONNEL : Afin de pouvoir remplacer un employé en cas d'arrêt maladie, le Conseil autorise Mr Le Maire à avoir recours à un emploi occasionnel. Délibération prise

USEDA : Suite à la demande d'adhésion à l'USEDA de la ville de Saint Quentin, le Conseil accepte cette nouvelle adhésion. Délibération prise

CARBURANT : Pour pouvoir acheter du carburant, le Conseil décide de créer une régie d'avance pour régler les achats. Mme M.P Maurice-Israël est nommée régisseur. Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu du Conseil municipal

Séance du 27 Avril 2011 à 20 H 30

Présents: Tous sauf Mme Deligny et Mrs Delhaye , Lablanche et Letuppe.

Secrétaire: J.Clément

Lecture du compte rendu et signatures

ORDRE DU JOUR

VOTE DES TAXES

Le Conseil décide de ne pas modifier le taux des taxes communales.

A savoir : Taxe d'habitation : 11%
 Taxe Foncier bâti 11%
 Taxe Foncier non bâti 26%

Délibération prise

BUDGET PRIMITIF

Investissement :	Recettes	69517,55 €
	Dépenses	69517,55 €
Fonctionnement :	Recettes	267722,22 €
	Dépenses	267722,22 €

Budget voté à l'unanimité

DELIBERATIONS

Syndicat pour la piscine d'Aubigny aux Kaisnes : Le conseil accepte la dissolution de ce syndicat vu l'arrêt de la piscine depuis de nombreuses années Délibération prise

Taxe de raccordement : Le Conseil décide, à la demande de la DDE, de noter sur les prochains permis de construire délivrés sur la commune le montant de la taxe de raccordement au tout à l'égout, à savoir actuellement: 1219,60 € . Délibération prise

Scolarisation extérieure : Le regroupement scolaire pouvant accueillir tous les enfants sans problème vu qu'il peut proposer une garderie et une cantine, le Conseil refuse de prendre en charge les frais de scolarité des enfants inscrits dans d'autres établissements scolaires. Délibération prise

QUESTIONS DIVERSES

8 Mai : Mr Le Maire annonce que la cérémonie du 8 mai sera modifiée, vu la présence sur la commune de Néo-Zélandais venus se recueillir sur les tombes militaires.

Abri bus : Des graffitis ayant été faits sur l'abri bus, Rue du Tordoir, il sera repeint dès que possible.